



2025-54-

COMMUNE NOUVELLE DE
TRUCHTERSHEIM

**ARRÈTE
portant occupation du domaine public**

N° 54/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L2512-13,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande en date du 10 avril 2025 de M. Emir Cem BODUR, gérant de l'établissement « Les deux frères » sis 6 rue de Strasbourg à Truchtersheim.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer l'implantation de terrasse de café sur le domaine public de la commune,

ARRÈTE

ARTICLE 1 : L'établissement « Les deux frères » est autorisé à installer une terrasse de café devant l'immeuble sis 6 rue de Strasbourg à Truchtersheim.

ARTICLE 2 : Cette autorisation s'applique uniquement les jours d'ouverture du restaurant jusqu'à 22h. En-dehors de ces horaires, le mobilier doit être rangé à l'intérieur de la propriété.

ARTICLE 3 : Un cheminement continu libre de mobilier et de largeur de 140 cm doit être assuré afin de permettre le passage des piétons.

ARTICLE 4 : Le permissionnaire est responsable de l'état de salubrité de l'espace d'implantation de la terrasse et doit donc s'assurer de la propreté des lieux. De plus, toute dégradation résultant de l'occupation du domaine public lui incombe.

ARTICLE 5 : Le permissionnaire doit veiller à ce qu'aucune nuisance venant de sa clientèle perturbe la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 6 : Ces dispositions seront applicables du 15 avril 2025 au 14 avril 2026.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS arretes@sis67.alsace
- M le Préfet du Bas-Rhin
- M. Emir Cem BODUR - emircembodur@hotmail.com
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

Fait à TRUCHTERSHEIM, le 10 AVRIL 2025

